14

**ÉCOLE TOURELLE**

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS**

**QUÉBEC**

**Assemblée générale des parents le 8 septembre 2022 à 18 h 30**

**à la cafétéria de l’école**

**PRISE DE PRÉSENCES**

|  |  |
| --- | --- |
| **Sont présents :** | Joséane Bédard |
| Martine Purcell | Ludovic Sévigny |
| Karine Larrivée | Judy Morin |
| Josianne Bergeron | Isabelle Boucher |
| Émilie Campagna-Fortier | Tommy Boulianne |
|  |  |
|  |  |
| **Sont aussi présents :** |  |
| Stéphanie Pruneau | Secrétaire d’école |
| Alexandre Néron | Directeur de l’école |
|  |  |

1. **MOT DE BIENVENUE**

Alexandre Néron souhaite la bienvenue.

**Résolution # 1- AG 08-09-2022**

1. **NOMINATION D’UN(E) PRÉSIDENT(E) D’ASSEMBLÉE ET SECRÉTAIRE D’ASSEMBLÉE**

Alexandre Néron propose de nommer la présidente du conseil d’établissement, Isabelle Boucher, à titre de présidente d’assemblée.

Il est proposé par Martine Purcell et résolu :

QUE Alexandre Néron agisse comme président d’assemblée.

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**NOMINATION D’UN(E) SECRÉTAIRE D’ASSEMBLÉE**

Isabelle Boucher propose de nommer à titre de secrétaire d’assemblée Stéphanie Pruneau.

Il est proposé par Alexandre Néron et résolu :

QUE Stéphanie Pruneau agisse comme secrétaire d’assemblée.

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**Résolution # 2- AG 08-09-2022**

1. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Isabelle Boucher et résolu :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**Résolution # 3- AG 08-09-2022**

1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par Tommy Boulianne et résolu :

QUE le procès-verbal du 14 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

1. **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE 14 SEPTEMBRE 2021**

* Le projet éducatif sera à refaire à la fin de cette année et/ou au début de la prochaine année scolaire.
* Nous voulons renforcer le programme SCP cette année.
* Les Campagnes de financement de la fondation la vente de boite de repas fondue a été fort apprécié et bien rentable.
* La COVID est de moins en moins présente, il y a moins de mesures. C’est plus les remplacements des membres du personnel qui est problématique.
* Dans le procès-verbal 2021-2022, le point13, le nom de Josée-Anne doit être changé pour Joséane.

1. **BILAN DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D’ÉTABLISSEMENT**

Alexandre Néron présente le document sur le bilan des activités pour l’année scolaire 2021-2022. Il explique le document en totalité.

1. **PRIORITÉS ET DOSSIERS 2022-2023**
2. **Ressources humaines**

Le gros enjeu ce sont les ressources humaines. La moitié des membres du personnel de l’école sont nouveaux. Le but c’est de prendre soin des élèves et que tout le monde soit bien. Que tous les nouveaux veulent revenir. Ça va être plus gagnant pour le développement par la suite. Au niveau des remplacements, autant au niveau des enseignants que des TES c’est difficile de trouver des bonnes personnes qui ont le cœur à bonne place.

1. **SCP**

Le programme sera révisé de A à Z pour bien l’implanter l’année prochaine.

1. **Stabilité**

Stabilité du personnel dans l’école. Plus que les gens seront bien, plus qu’ils voudront revenir.

1. **Communication**

La communication va être très importante.

1. **INSTANCES DE PARTICIPATION DES PARENTS À L’ÉCOLE**
   1. **Conseil d’établissement**

La loi sur l’instruction publique prévoit qu’un conseil d’établissement est institué dans chaque école du Québec où sont représentés les parents et les différentes catégories de personnel de l’école. Il compte aussi des membres de la communauté, mais qui n’ont pas le droit de vote. Tout comme la direction de l’école. Il doit tenir au moins 5 rencontres par année et il fixe ses règles de régie interne, ainsi que la date, l’heure et le lieu de ses rencontres. Les séances sont généralement publiques.

Les membres du conseil d’établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés avec soins, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l’intérêt de l’école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

Sur la base de l’analyse de situation, et en tenant compte du plan stratégique de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l’école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation périodique avec tout ce que ça comporte. Il y a plusieurs décisions qui en découlent au cours de l’année.

* 1. **Organisme de participation des parents (OPP)**

L’organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l’élaboration, à la réalisation et à l’évaluation périodique du projet éducatif de l’école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant. Il peut donner son avis aux parents du conseil d’établissement sur tout sujets qui concerne les parents ou sur lesquels on les consulte.

* 1. **Comité de parents**

Le comité de parents a pour fonction de promouvoir la participation des parents aux activités du centre de services scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités du centre de services scolaire.

Il a aussi comme mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire.

Il permet aussi de transmettre au centre de services scolaire l’expression des besoins des parents identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage.

Josianne parle de son expérience que c’était de la grosse marde, qu’il y avait beaucoup beaucoup de chicane.

1. **ÉLECTIONS**

Notre conseil d’établissement est constitué de 5 parents parmi lesquels sera élu un ou une présidente du conseil, de 3 enseignantes, 1 membre du personnel de soutien, choisis par leurs pairs et 1 membre de la communauté choisis par le conseil d’établissement.

2 postes de 2 ans et 1 poste de 1 an sont à pourvoir parmi les parents.

Nous avons aussi l’habitude de nommer des parents substituts par le conseil d’établissement. Ceux-ci peuvent être appelés pour assister à une rencontre lorsqu’un des membres parents doit s’absenter.

L’assemblée générale doit aussi nommer un représentant au comité de parents de la CS, parmi les membres du Conseil d’établissement

**Résolution # 4- AG 08-09-2022**

* 1. Nomination d’un président d’élection

On peut proposer la directrice à titre de présidente d’élections ou toute autre personne qui ne pourrait être élue.

Il est proposé par Ludovic Sévigny et résolu :

QUE Alexandre agisse comme président d’élection.

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**Résolution # 5- AG 08-09-2022**

* 1. Règlements de nomination des représentants

**Mise en candidatures des représentants des parents au conseil d’établissement.**

**2 poste de 2 ans** est à pourvoir parmi les parents.

Josianne Bergeron se propose à prendre le mandat de 2 ans.

Tommy Boulianne se propose à prendre le mandat de 2 ans.

Isabelle Boucher accepte d’être substitut pour un an.

Martine Purcell accepte d’être substitut pour un an.

Joséane Bédard lui reste un an à son mandat.

Andréanne Drouin lui reste un an à son mandat.

**Résolution # 6- AG 08-09-2022**

c) Nomination des scrutateurs

Il est proposé par Alexandre Néron et résolu :

QUE Stéphanie Pruneau agisse comme scrutatrice.

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**Résolution # 7- AG 08-09-2022**

d) Représentants des parents au conseil d’établissement

Les votes maintenant fait, il est proposé par Ludovic Sévigny et résolu :

DE nommer Josianne Bergeron et Tommy Boulianne aux mandats de deux ans des membres parents au conseil d’établissement.

DE nommer Isabelle Boucher et Martine Purcell au conseil d’établissement à titre de substituts des membres parents au Conseil d’établissement

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**Résolution # 8- AG 08-09-2022**

e) Délégué officiel au comité de parents

Il est proposé par Judy Morin et résolu :

QUE Isabelle Boucher agisse comme déléguée officielle au comité de parents.

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**Résolution # 9- AG 08-09-2022**

f) Substitut du délégué officiel au comité de parents

Il est proposé par Isabelle Boucher et résolu :

QUE Josiane Bergeron agisse comme substitut du délégué officiel au comité de parents.

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

1. **FORMATION DE L’OPP** 
   1. Formation de l’organisme - décision

Est-ce que l’assemblée souhaite constituer un Organisme de participation des parents? Tout le monde est d’accord. Josianne s’occupera de l’OPP.

* 1. Détermination du nom de l’OPP

L’OPP se nommera L’OPP de l’école La Tourelle.

* 1. Détermination du nom de la composition de l’OPP

Nom : L’OPP de l’école La Tourelle.

Composition avec des parents par le biais de la page Facebook.

* 1. Détermination des règles de fonctionnement de l’OPP

Règles de fonctionnement : L’OPP communiqueront entre eux sur la page Facebook de l’école.

**Résolution # 10- AG 08-09-2022**

Il est proposé par Isabelle Boucher :

QUE Josianne Bergeron soit responsable de l’OPP.

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

1. **QUESTIONS DE L’ASSEMBLÉE**

Aucune question.

1. **PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D’ÉTABLISSEMENT**

La première rencontre du conseil d’établissement aura lieu le 28 septembre 2022 à 18h30.

**Résolution # 11- AG 08-09-2022**

1. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l’ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Isabelle Boucher et résolu de lever la séance à 19h24.

* ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

(signature) (signature)

Présidente, Isabelle Boucher Direction, Alexandre Néron